



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 4 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ORDONNANT DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD MASCOUCHE ENTRE LA MONTÉE MASSON ET L'AVENUE DE L'ÉTANG, LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET DU BOULEVARD MASCOUCHE AINSI QUE L'INSTALLATION DE 4 NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD MASCOUCHE ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT 7 500 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 18 au 22 juillet 2022 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 21 septembre 2022.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@ville.mascouche.qc.ca